



# SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR

## 59

82, avenue Kennedy - 59033 LILLE CEDEX  
Accès Métro : GARES ou MAIRIE de LILLE  
Tél. 03 20 62 42 84 Télécopie 03 20 62 41 21 ou 45.96  
@mail : TRESOR.CGT59@WANADOO.fr  
URL : <http://perso.wanadoo.fr/sntcgt59/index.htm>  
Sur Intranet <http://www.tresor.cgt.fr/59>

### **Les Equipes Mobiles de Renfort (EMR): 2 discours, 2 méthodes**

Les restructurations, les nouveaux modes de gestion de nos missions et les suppressions d'emplois font des équipes mobiles de renfort (départementales et en résidences) un soutien incontournable dans le fonctionnement des postes centralisateurs (TG et RF) mais aussi et surtout dans celui des postes comptables de notre département.

Les nouveaux outils informatiques (COPERNIC et HELIOS) ne sont, sauf dans certains postes pilotes, pas encore mis en place alors que la réduction des effectifs est elle, déjà anticipée! Comment est-il possible, dans de telles conditions de remplir sereinement les critères de qualité via les indicateurs « IASCQL » et « PVFI » imposés par le MINEFI

Si la vocation première des dépanneurs était de combler les effectifs des structures dans lesquelles il y avait un absentéisme statutaire (congrés, maladie, maternité ....), force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas. En effet, le déficit en personnel n'est plus dû au seul fait des absences réglementaires et les agents des services ainsi que les chefs de postes et de services en ressentent les effets. Le rôle des équipes de dépannage s'en voit détourné. Leurs interventions n'ont plus pour but de remplacer les agents absents mais, pour la plus part des cas d'essayer de « sortir la tête de l'eau » les services enfoncés.

**C'est dans ce contexte que ce sont tenues deux réunions, l'une le 27/11/2006 entre l'ensemble des dépanneurs de l'arrondissement de LILLE et la direction locale dans l'Immeuble Nouveau Métier, l'autre une semaine plus tard (le 06/12/2006) entre la DGCP et les syndicats représentatifs (CGT, FO et CFDT) accompagnés de collègues des EMR (dont une délégation du Nord composée de Sylvain DE CLERCQ et Mathias WATTELLE) à Bercy.**

#### **27/11/2006 à LILLE**

La brigade de dépanneur de notre département est la plus importante de France. Une réunion d'une matinée a donc nécessité une logistique qui nous a rappelé les « grand-messes » au grand palais de cet été. L'accueil flatteur organisé par le receveur des finances de LILLE n'a pas entamé la curiosité des agents sur les questions de leur statut, de leurs rémunérations accessoires ainsi que celles de leur devenir. En effet, cette réunion attendue depuis plus de trois ans (dernière en date : à la prise de fonction de M. RODIER, notre ancien Directeur Départemental) a suscité interrogations et doutes. Après nous avoir servi l'éternel discours

paternaliste sur les devoirs et les droits spécifiques à notre fonction, nous avons suivi deux cours magistraux sur les inévitables produits informatiques de contrôle et gestion de performances. Rappelons pour information qu'aucun dépanneur ne peut avoir accès à ces applications!!

Les différentes questions posées par nos collègues ont reçu des réponses très précises de la part du receveur des finances, de son adjointe ainsi que du chef du service du personnel (qui ont pris la relève après le départ de Monsieur RICHTER).

Nos collègues sont intervenus sur :

- les questions de la spécialisation ou non de leur activité professionnelle
- les problèmes d'habilitation aux applications informatiques (ADONIS, FICOBA2, BNTP, HYPERBILL etc...)
- les affectations tardives et leur durée
- les affectations sur les nouveaux métiers (Centre d'Encaissement de Lille, Centre National de Gestion des Concours, Centres Prélèvement Service)
- la dotation matérielle des EMR dans notre département

► Sur la spécialisation de l'activité professionnelle, il nous a été répondu qu'en aucun cas les agents des EMR ne devaient être des « spécialistes » dans tel ou tel secteur du trésor public et que la polyvalence était l'atout principal des deux brigades.

*Dans la pratique, la polyvalence n'est pas un atout primordial pour les chefs de postes et de services qui préfèrent dans leur grande majorité demander un agent nominativement pour ses aptitudes à appréhender une mission spécifique.*

***La CGT dénonce ce procédé largement répandu dans notre département. Elle n'a comme seule finalité de former des « super agents » cantonnés dans une spécialisation trésor, réduisant de fait leurs champs de compétence ainsi que les possibilités d'affectation.***

► Sur le problème des habilitations, elles doivent être demandées par le chef de poste dès connaissance de l'affectation de l'agent. Une habilitation permanente n'est, **selon la direction locale pas techniquement possible.**

► Sur les affectations tardives (il est déjà arrivé que les agents connaissent leur affectation le dernier jour du mois!), le problème viendrait du fait que les services et postes comptables ne sont pas à l'abri d'un arrêt maladie qui surviendrait entre le 25 et le dernier jour du mois . Il serait, par conséquent quasi-impossible d'avancer la date pour ces raisons.

***Pour la CGT, ces affectations tiennent plus du fait de « l'indiscipline » de certains chefs de postes qui ne prennent pas le temps de projeter leurs besoins et attendent le dernier moment pour les demander, que des rares arrêts maladie qui surviennent pendant les derniers jours du mois.***

Concernant la durée d'affectation notre direction locale tendrait à la limiter à 4 ou 5 mois maximum, selon les besoins des postes et services.

► Les nouveaux métiers du trésor revêtent un caractère particulier sous plusieurs aspects. Ce sont des domaines d'activité nationale donc leur dotation en dépanneurs empiète sur celle départementale. Ils ont des périodes de pointe qui ne nécessitent pas une affectation d'un mois entier et les contraintes horaires diffèrent sensiblement de celles des services traditionnels du réseau. L'extrême spécificité de ces emplois va amener notre direction locale à mener une réflexion sur ce sujet.

► Les agents dépanneurs du département ont légitimement réclamé une dotation en matériel suffisante et nécessaire au bon déroulement de leur activité professionnelle. Il nous a été rappelé que des fournitures nous ont été livrées lors de l'entretien d'évaluation-notation-avancement. Cependant dans le « panier garni » manquait une clé USB et éventuellement un micro-ordinateur portable professionnel pour pallier aux multiples changements d'affectation. Un refus formel nous a été opposé argumenté d'un point de vue déontologique par le fait qu'une clé USB pourrait véroler les PC des postes comptables dans lesquels nous exerçons?!

**Enrichie des réponses et affirmations de notre direction locale, notre délégation s'est rendue le**

**06/12/2006 dans les locaux de la DGCP**

Ce groupe de travail décidé lors de la commission de veille du 11 octobre dernier devait apporter certaines réponses aux revendications portées par les personnels des équipes de renfort relayées par les organisations syndicales. Cela n'a pas ou peu été le cas. Le chantier principal de la DGCP était de recenser les équipes de renfort ainsi que les enveloppes NBI géographiques (notamment celles de l'île de France) récupérables, suite aux suppressions d'emplois. Ils permettraient de redistribuer les NBI à l'ensemble des EMR (sous entendu ERR qui n'en sont pas bénéficiaires et ERD) et de revenir sur la règle des 120 jours, à suivre... Ce recensement n'est toujours pas engagé et est désormais prévu mi-janvier.

Cependant, sur les questions diverses nous sommes revenus sur certaines interrogations avancées la semaine précédente à LILLE.

**Nous avons été surpris par le fossé qui existe entre le discours de la direction Lilloise et celui de l'administration centrale.**

En effet, la spécialisation de l'activité professionnelle des dépanneurs ne semble pas choquer le chef du bureau 2A. Il appuie même le fait que dans certains départements, les notateurs de premier niveau des agents mobiles soient soit le chef du pôle dépense, soit le chef du pôle recouvrement. La polyvalence est dans ce cas mise définitivement à l'écart, laissant place à la logique des spécialisations des missions du réseau.

***La CGT a réaffirmé son hostilité à la pérennisation de cette pratique.***

La question des habilitations a également été posée et un membre de la troisième sous direction (chargé de l'informatique et de la logistique) a apporté des éléments de réponse. **Créer des habilitations permanentes personnalisées pour chaque agent mobile est techniquement tout à fait possible**, le blocage se situe au niveau de la déontologie. Une sorte

de commission de censure ministérielle (AQSSI) est chargée d'accepter la délivrance des habilitations. *A la demande de la CGT, la deuxième sous direction sera chargée d'interpeller l'AQSSI sur la possibilité d'attribuer l'accès individualisé aux applications informatiques.*

**Au sujet des affectations tardives la DGCP, par le biais du relevé de conclusions de la commission de veille sociale incitera les directions locales à les annoncer aux alentours du 20 de chaque mois.**

La discussion a également porté sur l'attribution en matériel des équipes mobiles de renfort. Il apparaît au vu de la situation nationale que le Nord est bien en dessous de la moyenne.

**La plupart des équipes départementales sont dotées de clés USB (la problématique d'un éventuel virus n'est absolument retenue) et certains ont déjà la jouissance d'un micro-ordinateur portable professionnel. La position de la DGCP est très claire : dans l'immédiat une clé USB pour tous et à terme un micro-ordinateur pour tous.**

Cependant, la position de l'administration centrale tient plus de l'effet d'annonce que d'une réelle ambition.

*En réalité, les budgets alloués pour la dotation de matériel sont déconcentrés, cela relève donc de la compétence des départements. La DGCP est complètement désengagée du processus. Il est facile, dans ces conditions de tenir de telles positions !*

**Devant les différences de discours et de méthodes des directions locales et centrales, la CGT a réclamé une Charte Nationale qui serait rédigée en commun par la DGCP et les Organisations Syndicales porteuses des revendications des salariés du secteur. Cette Charte serait un support pour les départements et définirait les grandes lignes des bonnes pratiques de gestion des personnels. Chaque employé des équipes mobiles de renfort pourra en avoir un exemplaire et s'appuyer sur elle en cas de « dérive ». La DGCP a pris acte et nous présentera l'avancée des travaux au cours de la prochaine réunion qui aura lieu le 23 janvier 2007.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

**Je souhaite :**

prendre contact  
me syndiquer



Trésor Nord

NOM : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Grade : ..... Poste d'affectation : .....

.....

à renvoyer à SNT CGT Nord, 82 avenue Kennedy – 59033 LILLE Cedex - Tél : 03 20 62 42 84 – Fax : 03 20 62 41 21 ou 45 96

Contact : [TRESOR.CGT59@WANADOO.fr](mailto:TRESOR.CGT59@WANADOO.fr) - Sur Intranet : <http://www.tresor.cgt.fr/59>